Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 64 (1993)

Heft: 2: Problème des déchets : de l'élimination à la gestion ; Formation

professionnelle : introduction de la maturité technique

Artikel: La maturité professionnelle technique : un progrès important

Autor: Portmann, Jean-Luc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824373

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La maturité professionnelle technique

Un progrès important

par Jean-Luc Portmann, Chef du Service de la formation professionnelle de la République et Canton du Jura



On peut relever, au départ, que le système de formation professionnelle en Suisse bénéficie d'une image de marque enviée à l'extérieur de nos frontières. Cependant, comme beaucoup de labels de qualité, le certificat fédéral de capacité (CFC) risque de réserver quelques mauvaises surprises à ses titulaires face aux exigences toujours plus serrées du marché du travail.

Il s'agit, pour les responsables de la formation professionnelle, d'évoluer et de réagir face à des signes visibles qui commencent à ébranler cette institution qu'est l'apprentissage. Comme exemples, on peut citer la diminution du nombre des apprentis, les processus de décision dévalorisant l'apprentissage et, du point de vue économique, l'inadéquation entre les qualifications des demandeurs d'emplois et les profils des places de travail disponibles. Il fallait réagir vite et de manière pragmatique pour que la relève professionnelle puisse être assurée.

L'enfant de cette saine réaction est la maturité professionnelle technique. C'est un investissement économiquement et socialement indispensable. Elle a pour but essentiel d'améliorer la formation préalable aux études supérieures et d'accroître ainsi l'attrait de l'apprentissage par rapport aux voies de formation purement scolaires.

Cette nouvelle formation offre donc une alternative réelle à la maturité académique. Elle amènera sur le marché du travail des cadres disposant d'expériences professionnelles pratiques. Ou, autrement dit, elle allie un savoir-faire professionnel à une culture générale élargie.

Les avantages

Il y a quatre grands avantages, pour les jeunes gens et les jeunes filles, à entreprendre une nouvelle formation. On peut les résumer ainsi :

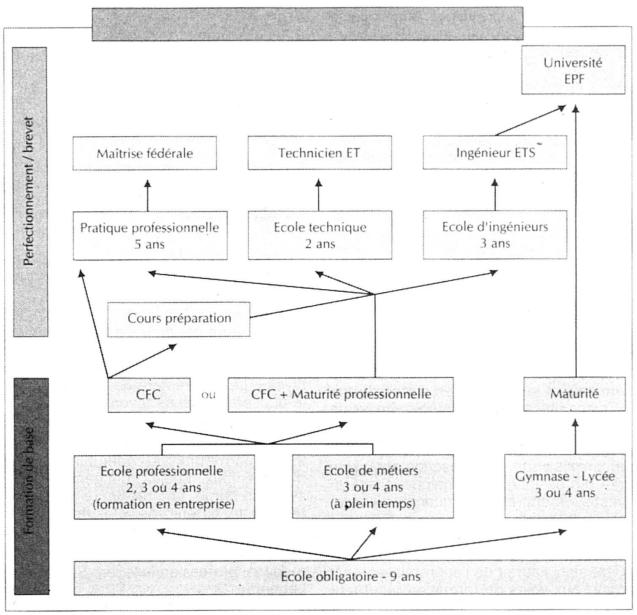
- 1. Elle apportera un bagage beaucoup plus vaste en culture générale. Du point de vue de l'eurocompatibilité des diplômes, on a pu constater un certain déficit en culture générale de la part des établissements professionnels suisses par rapport à des écoles étrangères de même niveau. Le supplément de culture générale qui sera dispensé favorisera un but important en matière de performance, à savoir l'option «d'apprendre à apprendre».
- 2. Elle permettra d'accéder sans examen d'entrée aux Ecoles d'ingénieurs ETS avec, en prime, une meilleure perméabilité dans les différentes voies de formation post-apprentissage.
- 3. Elle favorisera un accroissement de la mobilité professionnelle en Suisse et à l'étranger.
- 4. Enfin, elle permettra d'obtenir en parallèle le certificat fédéral de capacité et la maturité professionnelle technique. Il y aura donc deux diplômes à la clé d'une

formation, sans pour autant que la durée des études ne se trouve nécessairement prolongée.

La Confédération, initiatrice du projet, a consulté les milieux gravitant autour de la formation professionnelle en mai 1992. Ceux-ci ont accepté cette innovation avec enthousiasme. L'Etat jurassien, dans le cadre de la consultation, a répondu par le biais des Départements de l'éducation et de l'économie.

Le principe de la maturité professionnelle technique est relativement simple. Elle est ouverte à toutes les professions de l'industrie et de l'artisanat reconnues par l'OFIAMT. Les cours de cette maturité se donneront parallèlement à l'apprentissage normal. Rappelons que la loi fédérale sur la formation professionnelle ne permet pas aux apprentis de suivre les cours plus de deux jours par semaine. C'est donc dans cet espace-là que les branches professionnelles et les branches propres à la maturité professionnelle technique seront enseignées.

La République et Canton du Jura a la chance d'avoir des structures facilement adaptables et des directeurs dynamiques dans ses deux centres professionnels.



Le schéma ci-dessus montre les différentes filières de formation offertes suite à l'introduction de la maturité professionnelle technique (tiré de GREME, Connaissances commerciales, LEP, Lausanne, 1992).

Toutes les dispositions nécessaires ont donc été prises pour donner aux apprentis jurassiens la possibilité de débuter une maturité professionnelle technique dès la rentrée scolaire 1993/94.

On peut signaler entre parenthèses que dès 1991, donc avant la naissance du projet officiel, l'Ecole d'horlogerie et de microtechnique de Porrentruy, en accord avec le Département de l'économie, avait étudié la mise sur pied pour l'année 1993/94 d'un bac technique selon un modèle vaudois existant. Le projet fédéral ayant pris un décollage rapide, celui de Porrentruy n'avait plus sa raison d'être. Il aura cependant permis d'accélérer le mouvement au niveau de la Confédération. Les deux Centres professionnels de Delémont et de Porrentruy démarreront donc sur la base du projet OFIAMT.

Pour être complet, sur le plan suisse, il faut ajouter qu'un projet de maturité professionnelle commerciale est actuellement en gestation. L'introduction de cette nouvelle filière est prévue dès la rentrée 1994/95 si tout va bien.

Les cours sont dispensés en complément à la formation pratique en entreprise et aux branches professionnelles. Ils ont pour but d'approfondir les connaissances, en particulier en ce qui concerne les langues, l'histoire, les mathématiques et les sciences naturelles.

Schématiquement, le programme peut se résumer selon le tableau qui figure ci-dessous.

En ce qui concerne les branches à option, on peut énumérer, à titre d'exemples, la biologie, l'informatique, l'écologie, l'anglais, l'économie d'entreprise, la gestion, l'histoire de l'art, la publicité, une 3e langue étrangère.

En conclusion, précisons encore que l'enseignement des branches «langue maternelle» et «mathématiques» doit comprendre au total 600 leçons et que l'enseignement cumulé des branches «histoire et instruction civique» et «économie et droit» doit comprendre 280 leçons. Compte tenu de ces contraintes, les programmes comprendront entre 1440 leçons (minimum) et 1520 (maximum).

Ainsi, comme on peut s'en rendre compte, l'introduction de la maturité professionnelle marque sans aucun doute un tournant important dans l'évolution de la politique suisse en matière de formation professionnelle.

Nombre de leçons minimum et maximum, selon les branches d'enseignement et options retenues par la Communauté des écoles professionnelles du Jura bernois.

Branches	Minimum	Maximum	Option
			CEPJB
Branches obligatoires			800
Langue maternelle	240	280	240
2ème langue nationale	120	120	120
3ème langue nationale /anglais	160	160	160
Histoire et instruction civique	120	160	120
Economie et droit	120	160	160
Branches oblig. techniques	-		560
Mathématiques	320	360	360
Physique	120	120	120
Chimie	80	80	80
			W30071 + 1027 1 1
Branches à option	. 80	160	80
Informatique	-	-	40
Ecologie	•	•	40
Total de leçons	•	•	1440